**COMMISSION AEROMODELISME**

**STAGE DE PLANEUR RADIOCOMMANDE**

**VOL PLANEUR REMORQUE**

**MATEMALE - 2024**

**DATE, DUREE DU STAGE et LIEU**

* Du 21 aout au 31 aout (arrivée dimanche 16h00 et départ samedi 10h00).
* 5 jours.
* Lieu : Institution CCAS de Matemale (66105).

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

* Maximum : 12
* Minimum : 6

**BUT DU STAGE**

* Permettre à ceux qui n’ont jamais piloté de planeur radiocommandé en conditions de remorquage d’avoir une première approche de ce type de pilotage **(ce stage ne s’adresse pas aux personnes n’ayant jamais piloté de modèle réduit).**
* Permettre aux pratiquants ayant eu une première initiation, ou souhaitant évoluer dans cette discipline de pratiquer le vol planeur remorqué avec des moniteurs pratiquant la compétition.
* Permettre une initiation au "vol à voile" et aux "recherche et utilisation des ascendances".

**POPULATION CONCERNEE**

* Ayants Droit et Ouvrants Droit inscrits sur l'Attestation "ACTIV" en état de validité.
* Les ayants droits mineurs sont acceptés à condition d’être accompagnés par une personne responsable majeure en dehors des heures de prise en charge par l’instructeur habilité.
* Possibilités d’ouverture du stage à des personnes extérieures aux IEG (selon les conditions énoncées dans le cahier des charges des stages aéromodélisme).

**PREREQUIS**

* Ce stage ne s’adresse pas aux débutants en pilotage.
* Adhésion ANEG de l'année en cours.
* Licence FFAM valide (possibilité de délivrer un "passeport découverte " FFAM dans le cas d’un stage d’initiation/découverte).
* Attestation de formation de télépilote délivrée par la DGAC, la FFAM ou l’UFOLEP.
* Extraits du registre d’enregistrement des aéronefs civils circulant sans personne à bord pour chacun des modèles personnels de plus de 800g utilisés par le stagiaire lors du stage.
* Tous Les modèles personnels de plus de 800g utilisés durant le stage devront-être immatriculés avec la référence visible à l'extérieur du modèle suivant la règle en vigueur.
* Age minimum 12 ans.
* Pas de limite d’âge maximum.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

* A l’issue du stage, le stagiaire doit être capable dans le cadre d’une initiation de maîtriser en autonomie les phases de décollage, vol simple et atterrissage (niveau équivalent aux ailes de Bronze ou brevet A de la FFAM).
* A l’issue du stage, le stagiaire doit être capable dans le cadre d’un perfectionnement de maîtriser en autonomie les phases de décollage, de vol et de prise d’ascendance, d’atterrissage de précision, avec des modèles pouvant aller jusqu’à 4m d’envergure (niveau équivalent aux ailes d’argent ou brevets B de la FFAM).

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES FACULTATIFS**

* S’initier au fonctionnement et aux réglages d’un planeur radiocommandé.
* Identifier les risques liés à la pratique du vol planeur remorqué.

**STRATEGIE PEDAGOGIQUE**

Pour atteindre les objectifs pédagogiques prévus dans le stage, la stratégie pédagogique s’appuiera sur :

* Un briefing avant chaque vol.
* Un débriefing à l’issue de chaque vol.
* Des explications théoriques dispensées au sol et lors des vols.
* Une pratique du pilotage en double-commande.
* Une ambiance de convivialité et de stimulation en réunissant dans un même lieu plusieurs pratiquants, et plusieurs niveaux de pilotage, permettant des échanges d’expériences et de pratique.
* L’échange entre pratiquants afin de lever les appréhensions éventuelles à la poursuite de l’activité.

**LIEU DU STAGE**

Piste d’aéromodélisme du club de Formiguieres (66210), situé à 10 minutes de l’institution.

**ENCADREMENT DU STAGE**

L’encadrement des stages de modélisme est réalisé par des pilotes ANEG, pratiquant compétiteur F3Q ou anciennement compétiteur de l’ANEG.

**MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

* Pour l’initiation, planeur Variane (modèle F3Q adapté à l’initiation) ou SB 10 de 3.20m.
* Pour le perfectionnement, planeur Variane (modèle de compétition F3Q).
* La possibilité est donnée aux stagiaires d’utiliser leur matériel, afin de bénéficier de l’ensemble des conseils de techniques de montage et d’optimisation de réglages. Cependant, et comme indiqué au chapitre des prérequis, seuls les modèles se conformant à la réglementation en matière d’enregistrement seront autorisés à voler lors de ce stage.

**IMPORTANT : La fiche spécifique de consignes accus Lipos signée de votre main, vous sera demandée à votre arrivée par le responsable du stage (ce document est téléchargeable sur le site aneg avec les documents du stage).**

**PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

* L’ANEG prend à sa charge une partie des coûts techniques, mais ne participe pas pour la prise en charge des frais de restauration, d’hébergement et de la taxe de séjour des stagiaires.
* Le coût technique restant à la charge des stagiaires sera fonction :
* du coefficient social de l’agent (coefficient CCAS, 5 plages)
* de la catégorie du stage (initiation ou perfectionnement)
* Les stagiaires extérieurs aux IEG, devront s’acquitter de l’intégralité du coût technique de ce stage.
* Tarification pour le stage Planeur Remorqué (frais techniques, hors restauration, hébergement et taxe de séjour) :
* L’encaissement du chèque se fera avant le début du stage, aucune participation sans paiement validé

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Coefficient | inf. à8000 | de 8000à 14000 | de 14000à 21000 | de 21000à 28000 | sup. à28 000 |
| Initiation | Part Stagiaire | 20,00 | 40,00 | 54,00 | 67,00 | 81,00 |
| Perfectionnement | Part Stagiaire | 33,00 | 54,00 | 67,00 | 81,00 | 84,00 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| Coût Participant Hors Aneg: | 135,00 |  |  |  |  |

**HEBERGEMENT**

* L’ANEG ne participe pas pour la prise en charge des frais de restauration, d’hébergement et de la taxe de séjour des stagiaires.
* Cependant l’ANEG prend en charge l’organisation de l’hébergement et de la restauration, pour les stagiaires le souhaitant.
* La restauration est prévue du dimanche soir au samedi midi inclus. Au choix du stagiaire, le repas du samedi midi sera pris sur place ou à emporter.
* Cet hébergement est réalisé à l’institution de Matemale.
* Les conditions et les tarifs seront joints à la fiche d’inscription **mais ils ne tiennent pas compte d’une éventuelle augmentation des tarifs hébergement CCAS pour l’année 2024.**
* La taxe de séjour sera à régler par le stagiaire à l’issu de son séjour à l’institution.

**INSCRIPTION**

* Fiche d’inscription à télécharger sur le site aneg.org, rubrique Aéromodélisme.
* Pour toutes demandes de renseignements :

**Par courrier à :**

Mr Philippe BOUSSAC

4 impasse des Gazanias

83230 Bormes les mimosas

**Par mail à :**

**passionair7791@gmail.com**